[Text]

established the present structure, and in every possible legal way set up by-laws under which we could operate within the old structure. But we feel that, in order to make everything that we are doing absolutely legal in the present and for the future, that it would be much better if we had the act changed itself...

• 1120

The Chairman: By Parliament.

Mr. Cook: . . . so that we can amend our by-laws to . . .

The Chairman: By parliament instead of by government.

Mr. Cook: Yes, thank you.

The Chairman: Any other question?

Preamble agreed to.

Les articles 1 à 11 inclusivement sont adoptés.

Le titre est adopté.

Le président: Puis-je faire rapport du Bill S-12, sans modifications, à la Chambre des Communes?

Des voix: D'accord.

Le président: Merci bien.

Mr. Cook, your bill has passed committee stage and will be reported to the House in due form and in due course.

Mr. Cook: I thank the members very much.

Le président: Maintenant, nous allons passer au Bill S-13 et au Bill S-14.

Est-ce qu'on pourrait avoir le Bill S-13, s'il vous plaît. Je pense que c'est M. Lachance. Qui est votre agent parlementaire?

M. Lachance: Monsieur Raymond.

Le président: Alors, je mets en délibération le Bill S-13, Loi reconstituant les compagnies Montilac Ltée et Socam Ltée.

Le parrain du bill est M. Claude-André Lachance, député. Monsieur Lachance, pourriez-vous nous présenter votre agent parlementaire ainsi que certains autres invités?

M. Lachance: Merci, monsieur le président.

L'agent parlementaire est M. Pierre Raymond qui va, en quelques phrases, expliquer la nature de ce bill et répondre en même temps aux demandes qui avaient été formulées lors de délibérations en Chambre en deuxième lecture par M. Stevens, en particulier sur le statut de ces compagnies vis-à-vis de Revenu Canada et Revenu Québec et le statut des tiers durant la période où les compagnies n'existaient pas.

Le président: Je donne la parole à M. Pierre Raymond.

M. Pierre Raymond (agent parlementaire): Monsieur le président, les deux compagnies, Montilac et Socam, ont été incorporées en 1963 et, en 1967, leur charte a été annulée en raison du fait que les deux compagnies n'avaient pas fourni les rapports annuels exigés par le ministère. La raison, c'est que les avis envoyés par le ministère ont été envoyés à l'avocat qui

[Translation]

vernement, ont créé la structure actuelle, grâce à l'aide de leurs conseillers juridiques, et, en toute légalité, ils ont établi les statuts nous permettant d'opérer dans le cadre de la structure précédente. Cependant, nous avons pensé que pour que toutes nos activités actuelles et futures soient absolument légales, il était préférable que la loi fût modifiée...

Le président: Par le Parlement.

M. Cook: ... de façon à ce que nous puissions modifier nos statuts pour ...

Le président: Par le Parlement et non par le gouvernement.

M. Cook: Oui, je vous remercie.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Le préambule est adopté.

Clauses 1 to 11 inclusive agreed to.

Title agreed to.

The Chairman: May I report Bill S-12, without amendment, to the House of Commons?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Thank you.

Monsieur Cook, votre bill a été adopté à l'étape du Comité et nous allons en faire rapport à la Chambre des communes dans les règles et au moment opportun.

M. Cook: Je remercie beaucoup les membres de votre Comité.

The Chairman: Now we have Bill S-13 and Bill S-14.

Could we have Bill S-13, please. I think it is in the name of Mr. Lachance. Who is your parliamentary agent?

Mr. Lachance: Mr. Raymond.

The Chairman: So we will now study Bill S-13, an act to revive Montilac Limited and Socam Limited.

The sponsor of this bill is Mr. Claude-André Lachance, member of Parliament. Mr. Lachance, could you introduce to us your parliamentary agent and also some other guests.

Mr. Lachance: Thank you, Mr. Chairman.

The Parliamentary agent is Mr. Pierre Raymond who, in a few sentences, will explain to you the nature of this bill and, at the same time, he will answer too the questions which were raised in the House by Mr. Stevens during second reading, in particular on the status of those companies vis-à-vis Revenue Canada and Revenue Québec and on the status of third persons during the period when those companies were no longer existing.

The Chairman: I now recognize Mr. Pierre Raymond.

Mr. Pierre Raymond (Parliamentary agent): Mr. Chairman, those two companies, Montilac and Socam, were incorporated in 1963 and in 1967 and their charter was dissolved because they had not filed the summaries which the department was requesting. The reason for this is that the notices sent by the department were sent to the lawyer who had